XIème COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Économie Sociale)

Paris, le 13 juin 1995

LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

LES FINANCEMENTS PUBLICS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Viviane TCHERNONOG

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE SOCIALE
Unité de Recherche Associée au CNRS n° 941
UNIVERSITÉ de PARIS 1 - PANTHÉON-SORBONNE
90, rue de Tolbiac - 75 634 Paris cedex 13

Ce travail a été effectué avec le concours financier de la Fondation de France et de la Confédération nationale du Crédit mutuel (Direction du développement) ainsi que du Ministère des Affaires sociales (Direction de l'action sociale), du Ministère de la Culture (Direction des études et de la prospective) et de la Caisse du Crédit coopératif.

Il a été rendu possible grâce à la participation des 147 villes et communes françaises qui ont accepté d'organiser l'enquête sur leur territoire.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. Méthodologie [1] : une enquête organisée à partir des municipalités 3
2. Des financements complexes 4
3. Les niveaux de collectivités publiques 7

PARTIE I - Les associations, acteurs de la vie collective: une fréquence élevée d'octroi de financements publics 9

1. La fréquence d'octroi des financements publics selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié 9
2. La fréquence d'octroi des financements publics selon la taille des associations 9
3. Le cumul d'octroi de financements publics 11

PARTIE II - Les associations vecteurs de l'action publique : la part des financements publics dans les budgets associatifs 21

1. La place des financements publics dans les budgets associatifs, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié 21
2. La place des financements publics dans les budgets associatifs, selon la taille de l'association 22
3. Répartition des associations selon le taux de financement public dans le budget 29

PARTIE III - Les partenariats associatifs des acteurs publics : la répartition des financements publics entre les associations 35

1. La répartition des financements publics selon le secteur d'activité 35
2. La répartition des financements publics selon la taille du budget de fonctionnement 36
3. La répartition des financements publics selon le nombre de salariés dans l'association 37
4. La répartition des financements publics selon l'importance des financements publics dans les budgets associatifs 37

CONCLUSION 45

BIBLIOGRAPHIE 47

[1] La méthodologie et les premiers résultats de l'enquête ont été présentés au Xème colloque de l'ADDES : Edith ARCHAMBAULT et Viviane TCHERNONOG - Le poids économique du secteur associatif - ADDES 1994

INTRODUCTION

Les liens entre la puissance publique et les associations sont - on le sait - importants et complexes. Liens conflictuels, liens de coopération, liens de convivialité.... il apparaît clairement que ces liens sont nombreux et qu'une composante importante du partenariat public se traduit dans les faits par un soutien fréquent et parfois massif des budgets et des moyens associatifs.

La variété des missions que s'assignent les pouvoirs publics, la multiplicité des acteurs publics, la grande diversité du champ associatif permettent de comprendre que tout essai d'explication, toute présentation d'une séquence logique de comportement a de grandes chances de se trouver confirmée par telle ou telle observation concrète. Pour progresser dans la connaissance du secteur associatif, pour éviter de juxtaposer des explications parcellaires, pour confronter tentatives d'explications et observations sur le terrain, il apparaît indispensable de proposer un cadre de référence qui permette à la fois de mesurer l'importance du soutien public et sa diversité, et qui offre un premier outil d'évaluation de la portée des différentes logiques de comportement qui peuvent être repérées.

Le champ associatif, en tant qu'ensemble, fait ainsi l'objet d'un questionnement quantitatif de plus en plus précis. Plusieurs travaux conduits en France - le volet français du projet John's Hopkins[2] de comparaison internationale du secteur sans but lucratif qui repose sur l'exploitation de sources administratives et d'enquêtes conduites sur le terrain, l'enquête conduite pour l'INSEE par l'ESEAC auprès de deux échantillons d'associations locales et nationales portant sur le champ des Administrations privées[3] , l'enquête de Josette Courtois[4] auprès des associations employeurs - montrent l'actualité du sujet.

L'enquête conduite a permis de préciser la fréquence et l'importance des liens entre collectivités publiques et associations: les associations ne sont pas seulement considérées comme un acteur important de la vie collective mais aussi comme des vecteurs possibles de l'action publique dans de très nombreux domaines d'intervention. L'enquête permet également de préciser le partenariat associatif des principaux acteurs publics à partir de leurs modalités de financement du secteur associatif.

Avant la présentation des résultats, la méthode suivie par l'enquête et les différents critères retenus pour apprécier les résultats seront rappelés, aussi bien en ce qui concerne les partenaires publics que le champ associatif lui-même.

1. Méthodologie: une enquête organisée à partir des municipalités

Les données présentées dans ce document résultent de l'exploitation de l'enquête dont les premiers résultats ont été présentés au Xème colloque de l'ADDES. La méthodologie de l'enquête, les modalités de constitution du fichier, les qualités et les limites

---

[2] Edith ARCHAMBAULT - The nonprofit sector in France, Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Manchester University Press - Parution 1995 .

Lester SALAMON - Helmut ANHEIER - The emerging sector - An overview - The John Hopkins comparative nonprofit Sector Project Studies - The Johns Hopkins University - Institute for social policies. Baltimore - 1994.

[3] Danièle DEMOUSTIER et François SAPARELLI - Les organismes sans but lucratif au service des ménages - ADDES 1992 .

[4] Josette COURTOIS - Les associations - Un monde méconnu - Enquête nationale - Poids économique et social des associations employant des salariés - Crédit Coopératif - 1991.

de l'échantillon constitué ont déjà été largement développées; aussi les principales caractéristiques méthodologiques ne seront-elles rappelées ici que de façon succincte.

L'enquête a été organisée en 1991 à partir d'un échantillon de 147 communes de tailles et d'orientations politiques variées, appartenant à 60 départements et à toutes les régions métropolitaines sauf une. Les communes ont procédé à un recensement des associations en activité sur leur territoire, que ces associations soient ou non subventionnées par la mairie, et ont adressé aux associations notre questionnaire.

Environ 15 000 associations ont pu être contactées de cette manière; 3400 ont participé à la recherche et retourné le questionnaire rempli. Le remplissage du questionnaire par les associations a montré une importante transparence - la majorité des associations ayant fourni ses coordonnées demandées de manière facultative - , mais il a aussi révélé d'importantes difficultés de catégorisation de leurs opérations comptables par les associations: un important travail de contrôle et de correction des informations contenues dans le questionnaire, favorisé par un retour possible vers les associations, a été conduit; l'échantillon finalement constitué est composé de 2293 associations.

L'analyse de la représentativité de l'échantillon, sous l'angle des informations par ailleurs disponibles sur l'ensemble du secteur associatif, a montré que celui-ci présentait un certain nombre de qualités qui autorisent de proposer, par extrapolation, quelques repères d'ensemble. Ceux-ci s'appuient sur l'hypothèse d'un taux d'associations employeurs de 16,3% défini à partir du nombre d'associations employeurs recensé par le fichier SIRENE de l'INSEE à la date de l'enquête, soit 118 700 associations employeurs, rapporté à une estimation de 730 000 associations en activité.

La caractérisation du champ associatif de l'enquête a déjà été présentée dans la précédente communication portant sur la même enquête. Les résultats peuvent être appréciés selon le secteur d'activité de l'association, selon l'importance du budget, l'existence et le nombre d'emplois salariés dans l'association. La présentation des résultats tentera également de cadrer le champ associatif selon le taux de financement public dans les budgets associatifs.

Les effectifs ayant servi de base aux présentations chiffrées sont présentés dans le tableau n° 1.

2. Des financements complexes

La notion de financement utilisée recouvre les transferts monétaires en provenance de la puissance publique en direction des budgets associatifs: les autres soutiens en nature que les organismes publics peuvent mettre à la disposition des associations, et qui peuvent être considérables - comme par exemple la mise à disposition de locaux, de matériels, d'équipements, d'installations et surtout les mises à disposition de personnels - ne sont pas évalués dans cette approche: **les données présentées résultent d'une analyse des seuls budgets associatifs et aucune valorisation monétaire n'a été effectuée dans ce travail.**

Les financements publics des associations sont variés dans leur objet et dans leurs modalités d'enregistrement: la notion de financement public recouvre des opérations très variées; son hétérogénéité reflète la variété et la complexité des relations susceptibles d'exister entre la puissance publique - elle même composée d'acteurs variés - et les associations - dont la diversité des interventions, des activités et des modes de fonctionnement et d'insertion dans l'économie n'a plus à être démontrée. En schématisant, trois grands types de financement public en direction du secteur associatif peuvent être distingués:

Tableau n° 1: Effectifs d l'échantillon

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Effectif total
Secteur d'activité			
Santé, action sociale	366	166	532
Culture	369	102	471
Sports	436	113	549
Loisirs et sociabilité	183	11	194
Education et formation	56	26	82
Défense des droits et des intérêts	273	23	296
Activités économiques	60	42	102
Divers	40	27	67
Total	1783	510	2293
Nombre de salariés dans l'association			
0 salarié	1783	0	1783
1 ou 2 salariés		225	225
3 à 9 salariés		172	172
10 à 49 salariés		88	88
50 et + salariés		25	25
Total	1783	510	2293
Taille du budget annuel de fonctionnement			
< 2 000 francs	127	1	128
de 2000 à 5000 francs	211	2	213
de 5000 à 10 000 francs	245	4	249
de 10 000 à 20 000 francs	291	9	300
20 000 à 50 000 francs	417	28	445
50 000 à 100 000 francs	256	43	299
de 100 000 à 500 000 francs	207	170	377
de 500 000 à 1 000 000 francs	23	78	101
>1 000 000	6	175	181
Total	1783	510	2293
Existence d'un financement public			
Financement municipal	1223	395	1618
départemental	310	242	552
régional	74	68	142
autre financement public local	129	88	217
Au moins un financement local	1305	435	1740
Au moins un financement national	158	203	361
Au moins un financement local ou national	1313	455	1768
Financement des organismes sociaux	63	142	205

- l'achat de prestations
- le remboursement de prestations
- la subvention

- l'achat de prestations

La collectivité publique peut acheter directement un certain nombre de prestations aux associations, notamment lorsqu'elle délègue des missions de service public; c'est par exemple le cas pour le département qui finance les structures de placement d'enfants à la journée; c'est aussi celui des services et des équipements destinés aux adultes handicapés, des services donnés dans le cadre de l'aide sociale aux personnes âgées, des heures de ménage achetées à des fédérations d'aide à domicile...

- le remboursement

L'achat de prestations peut entrer dans le cadre d'un financement socialisé; c'est ainsi souvent le cas de la majeure partie des financements effectués par les organismes de Sécurité sociale: remboursement de journées d'hospitalisation...

- la subvention

La collectivité peut aussi choisir de soutenir le budget d'une association pour encourager d'une manière générale son activité, ou pour soutenir une action donnée jugée particulièrement utile ou opportune. Elle peut allouer pour cela un financement : il s'agit, alors d'un soutien qui n'est pas lié à une prestation légale obligatoire pour la collectivité ni à un achat direct de prestations, mais qui relève plutôt d'un comportement facultatif et volontariste de la part de la collectivité qui souhaite orienter, soutenir ou impulser l'action associative ; cette forme de soutien est couramment qualifiée de subvention.

La définition du volume de la subvention, sa durée, sa périodicité, sa reconduction sont variables. La subvention peut être reconductible automatiquement en tenant compte de quelques critères - en général celui du coût de la vie. Mais le financement peut aussi être négocié à partir d'un contrat d'objectifs ou de la signature d'une convention pour une durée donnée et selon des modalités variables. Dans la pratique, les reconductions automatiques de subventions sont de plus en plus en rares, les collectivités formalisant de plus en plus fréquemment leurs relations avec leurs partenaires associatifs.

Le niveau de la subvention peut être défini globalement, de manière forfaitaire, mais il peut aussi être défini sur la base de quelques critères d'activité: il s'agit là d'une volonté croissante de rationalisation de l'intervention publique en matière de soutien associatif. Par exemple une subvention accordée à une association culturelle peut s'appuyer sur des critères d'activité (nombre de spectacles, nombre de spectateurs, nombre de lecteurs...) sans pour autant constituer une recette d'activité.

Le financement public du secteur associatif apparaît ainsi hétérogène et complexe. Si les collectivités ne parviennent pas toujours à identifier la destination de leurs financements, elles peuvent faire la part des principaux types de financement qu'elles sont susceptibles de dégager (remboursements, subventions, achats de prestations ...), qui sont inscrits dans des lignes différentes du budget de fonctionnement. Il n'en va pas toujours de même pour les associations qui ont couramment tendance à confondre les différents financements et à les agréger dans leur comptabilité, a fortiori lorsque ceux-ci proviennent d'une même collectivité.

Les enquêtes complémentaires conduites sur le terrain ont montré que la majeure partie des financements en provenance des organismes sociaux et du département relèvent d'une logique de remboursement ou d'achats de prestations, tandis que la subvention occupe une grande part du financement communal.

3. Les niveaux de collectivités publiques

L'enquête, qui s'adressait d'abord aux associations, n'a pas cherché à distinguer entre les trois types de financement public: achat, remboursement ou subvention globale ou spécifique. Le questionnement - au total 13 questions portent sur les financements publics - a privilégié une approche des financements publics par niveau territorial de collectivité publique; le caractère d'organisme social de la collectivité publique a pu faire l'objet d'un enregistrement distinct.

La présentation des résultats adoptera les distinctions suivantes:

- le financement communal , y compris celui en provenance des groupements de communes et leurs services annexes (services à comptabilité distincte, caisses des écoles, CCAS ...);
- le financement départemental (y compris celui des établissements annexes);
- le financement régional ;
- le financement en provenance des autres établissements publics locaux (Chambres d'agriculture, de commerce, de métiers ...) ;
- le financement national (principalement les ministères);

La somme de tous ces financements publics , qu'ils relèvent de collectivités locales ou de l'État seront dans la présentation des résultats, agrégés dans une rubrique financement public local et national, et donc distingués du financement des organismes sociaux (divers organismes de Sécurité Sociale et assimilés).

Chacune des rubriques peut totaliser plusieurs financements de même niveau: par exemple la rubrique "financement communal " peut totaliser les financements d'une ou de plusieurs municipalités à une même association.

Enfin, les résultats donneront des indications de structure; les données en valeur peuvent être obtenues en articulant les résultats présentés dans ce document à ceux qui ont été présentés dans la communication du Xème colloque de l'ADDES portant sur le poids économique du secteur associatif.

PARTIE I - LES ASSOCIATIONS, ACTEURS DE LA VIE COLLECTIVE : UNE FRÉQUENCE ÉLEVÉE D'OCTROI DE FINANCEMENTS PUBLICS

La fréquence d'octroi d'un financement public apparaît élevée: au total, qu'elles soient employeurs ou non-employeurs, près des 3/4 des associations reçoivent au moins un financement public. C'est essentiellement l'intervention de la commune qui explique ce résultat.

L'intensité de la fréquence d'octroi d'un financement public ne préjuge pas de l'importance de la place des financements publics dans le budget d'une association: de nombreuses subventions sont accordées de manière symbolique. La subvention exprime avant tout un lien de partenariat, une reconnaissance mutuelle... Les municipalités, notamment dans les petites communes, accordent très fréquemment des subventions de quelques centaines de francs. A l'inverse, quand une association est utilisée comme moyen d'accomplissement d'une mission de service public par une collectivité, le financement peut n'avoir qu'une seule origine et être considérable.

1 La fréquence d'octroi des financements publics selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

Le tableau n° 2 confirme que la commune est par excellence le niveau territorial de proximité: 74 % des associations sans salarié reçoivent un financement public, mais ce financement est municipal dans 68 % des cas. A contrario, le niveau régional apparaît très discret à ce niveau, loin derrière le niveau national qui est peu présent auprès des associations sans salarié - 9% en moyenne -, mais qui concentre sa présence auprès du secteur sportif et dans celui des activités économiques.

Le tableau n°3, portant sur les associations employeurs, ne dément pas les observations précédentes, mais il les complète sur plusieurs points:

- la place prise par le financement d'origine départementale suggère déjà à quel point la structure associative est utilisée par le département: près de la moitié des associations employeurs ont un financement du département.

- le niveau régional est davantage concerné par les associations employeurs , mais la fréquence de partenariat entre les associations employeurs et les Régions reste basse (13%) , sauf dans le domaine de la formation où elle atteint 27%.

La comparaison des fréquences d'octroi de financements publics entre associations employeurs et associations sans salarié (Tableaux n° 2 et n° 3) montre que le financement public sous forme de remboursements en provenance des organismes sociaux intervient essentiellement auprès des associations employeurs (1/4 des associations employeurs sont concernées par un financement en provenance des fonds sociaux) et se concentre sur les domaines de l'action sanitaire et sociale: la moitié des associations employeurs de ce secteur perçoivent un financement en provenance des organismes sociaux.

2 . La fréquence d'octroi des financements publics selon la taille des associations

- selon la taille du budget de fonctionnement de l'association

Trois catégories d'association apparaissent (Graphique n° 1):

- les petites associations dont le budget est inférieur à 2000 francs, pour lesquelles le partenaire est très fréquemment, sinon presqu'exclusivement, la municipalité, et même si ce lien de partenariat ne concerne que 2 associations sur 5 (Tableau n° 5).

- les associations dont le budget dépasse 100 000 francs; si les municipalités sont bien présentes quatre fois sur cinq, elles le sont avec les autres partenaires publics; au total la grande majorité des associations de cette taille bénéficie d'au moins un financement public. La présence de partenaires publics nationaux et celles des organismes sociaux croît avec l'importance du budget: l'État apparaît présent dans 40 % des associations qui gèrent un budget de 500 000 francs, et les organismes sociaux dans près d'une association sur trois, chiffre considérable compte-tenu de la relative spécialisation a priori du champ d'activité des organismes sociaux (Tableau n° 5).

- Les associations dont le budget varie entre 2000 et 50 000 francs forment une transition entre les deux précédentes catégories, avec une confirmation de la place des municipalités et des liens de partenariat avec les autres partenaires augmentant avec la taille du budget (Graphique n° 1).

Graphique n° 1 : Évolution de la fréquence d'octroi des différents financements publics selon le budget annuel de fonctionnement de l'association.

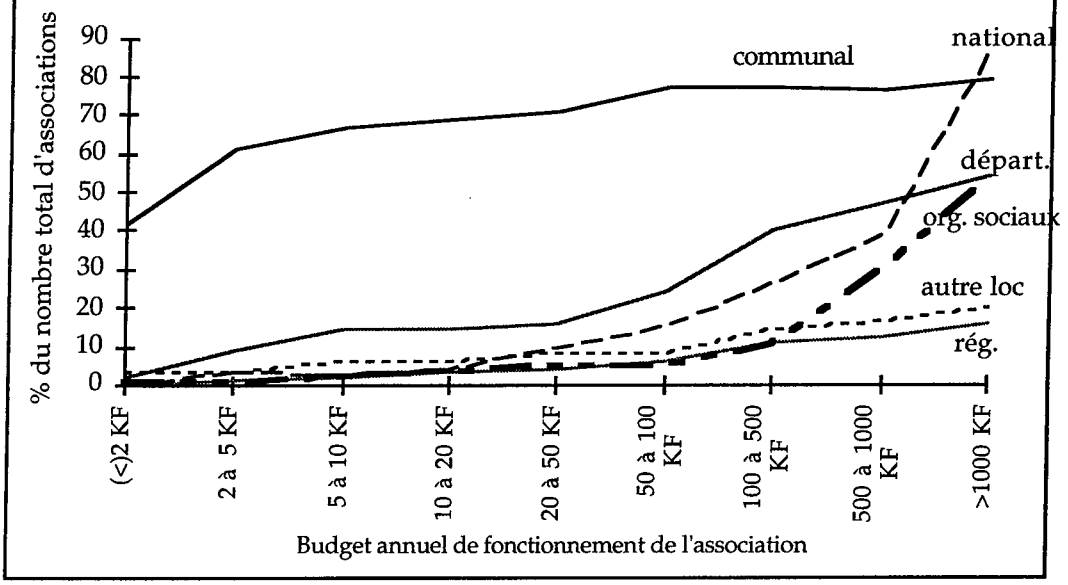

- selon le nombre de salariés dans l'association

La fréquence d'octroi de financement public est plus importante dans les associations employeurs, même de petite taille; elle augmente de manière significative avec le nombre d'emplois salariés dans l'association. Au delà de 50 salariés, la fréquence d'octroi de financements locaux - excepté pour le niveau régional - et nationaux chute considérablement tandis qu'une association sur deux perçoit alors des financements en provenance des organismes sociaux (Tableau n° 6).

Graphique n° 2 : Évolution de la fréquence d'octroi des différents financements publics selon le nombre de salariés dans l'association

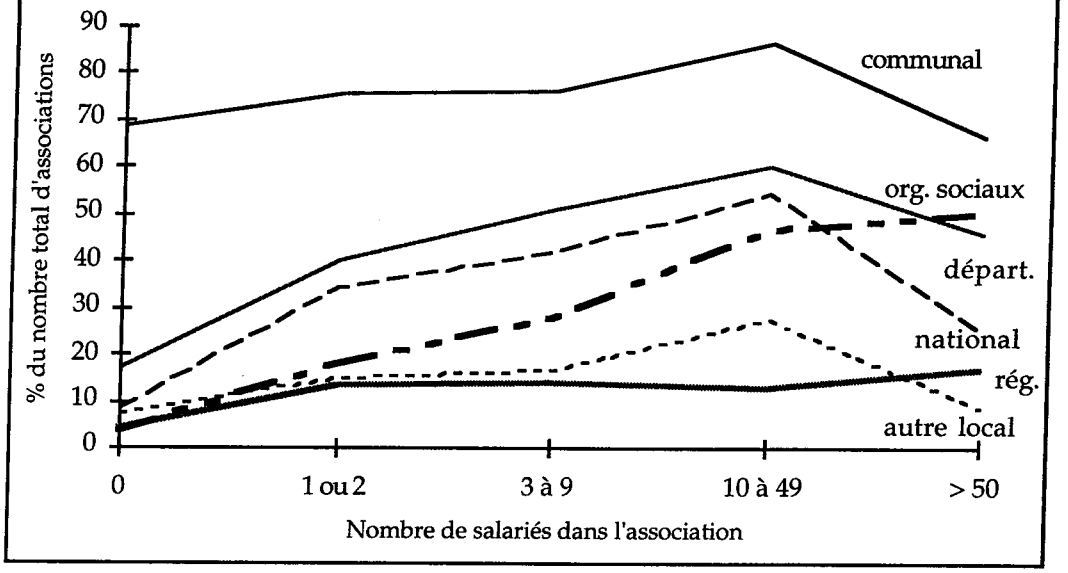

3. Le cumul d'octroi de financements publics[5] locaux ou nationaux

L'analyse des fréquences croisées de financements publics (graphique n°3 et tableaux n°7, 8 et 9) d'origines locale ou nationale (hors remboursements des organismes sociaux) montre que le cumul de financements d'origines diverses, sans être rare, est loin d'être la règle. 48 % du nombre total d'associations n'a perçu de financement que d'un seul niveau de collectivité; c'est une subvention communale pour la majorité d'entr'elles. Pour trois associations sur cinq bénéficiaires d'un financement municipal, ce financement est exclusif d'un autre financement public.

Lorsque l'association a bénéficié de financements de deux types de collectivité (17% des cas), il s'agissait dans plus de la moitié des cas de financements municipaux et départementaux. Les trois niveaux de financement public ont le plus fréquemment été les niveaux communal, départemental et national.

10% des associations bénéficient de financements de trois collectivités ou plus (tableaux n°7, 8 et 9). Par ailleurs, **seules 7% des associations ont bénéficié simultanément d'un financement local ou national et d'un financement en provenance des organismes sociaux.**

Une tendance peut être dégagée de l'analyse des fréquences croisées: une **spécialisation des partenaires publics** apparaît. Alors qu'une logique cumulative de financement public pouvait être supposée, c'est plutôt l'inverse qui apparaît. Au niveau local, une relative spécialisation apparaît aussi: les associations financées par les départements ne le sont pas, dans près de la moitié des cas, par les municipalités en dépit de la forte présence des communes auprès des associations.

L'existence de financements multiples est relativement plus fréquente dans les secteurs culturel et sportif et dans l'action sanitaire et sociale (Tableau n° 7). Elle est est très

[5] Il est rappelé que les informations collectées ne permettent pas de repérer le nombre de collectivités de même niveau qui sont partenaires de l'association, mais seulement le montant total des financements par niveau de collectivité. Ainsi, le financement communal total peut agréger plusieurs financements de communes différentes.

rare dans les associations sans salarié et elle ne concerne pratiquement que les associations employeurs: si 1/3 des associations employeurs bénéficient du financement d'une seule collectivité, 1/3 des associations bénéficient aussi de trois financements publics ou plus. Les financements multiples augmentent assez sensiblement avec la taille du budget de fonctionnement et avec le nombre de salariés, jusqu'à un seuil de 50 salariés en deçà duquel ils sont moins fréquents : la part des associations gestionnaires bénéficiant de financements des organismes sociaux qui sont plus rarement subventionnées est alors importante (Tableaux n° 8 et n° 9) .

Les associations qui bénéficient de financement de plus de quatre niveaux différents de collectivités publiques sont, en général, des associations employeurs et urbaines, actives dans les domaines sanitaire, social ou culturel. Leur budget est souvent supérieur à 1 000 000 francs et le total des financements publics dépasse les 3/4 de leurs ressources. Elles représentent 3% du nombre total d'associations et ont réalisé 14% du budget total de l'ensemble des associations; elles ont capté 20% du montant total des financements publics locaux et nationaux en direction des associations.

Graphique n° 3 : Fréquence des cumuls de différents niveaux de financement public local et national (hors organismes sociaux)

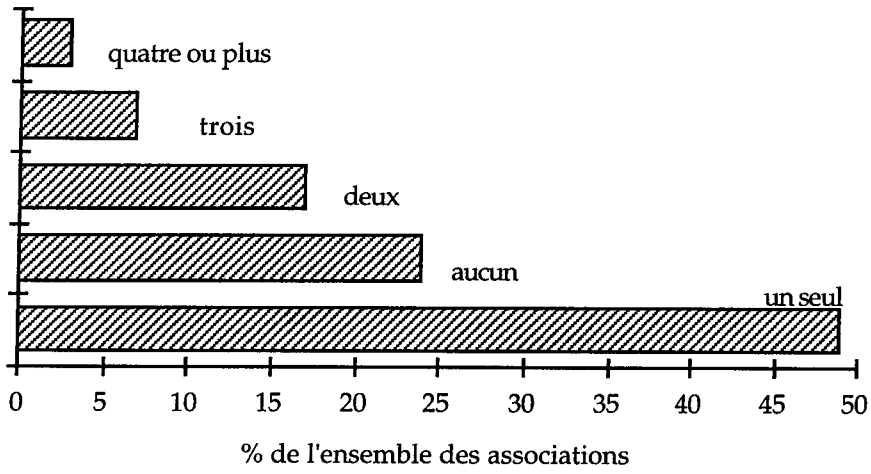

Tableau n° 2 : Fréquence d'octroi d'un financement public selon le secteur d'activité des associations sans salarié (en % du nombre d'associations sans salarié)

ASSOCIATIONS SANS SALARIE	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économiques	Ensemble
Financement communal	*67,4*	*71,0*	*78,4*	*59,0*	*62,5*	*62,2*	*65,0*	*68,6*
départemental	*15,8*	*21,6*	*22,2*	*12,5*	*8,9*	*12,0*	*15,0*	*17,3*
régional	*1,9*	*7,0*	*6,1*	*1,6*	*NS*	*1,0*	*6,6*	*4,1*
autre public local	*9,5*	*5,6*	*8,5*	*6,0*	*7,1*	*4,3*	*6,6*	*7,2*
Au moins un financement local	*73,7*	*75,8*	*82,7*	*62,8*	*66,0*	*64,8*	*71,6*	*73,1*
Au moins un financement national	*4,6*	*9,2*	*19,0*	*3,2*	*3,5*	*3,2*	*8,3*	*8,8*
Remboursement des organismes sociau	*7,9*	*1,3*	*3,4*	*4,8*	*3,5*	*0,7*	*3,3*	*3,5*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 67,4 % des associations sanitaires et sociales sans salarié bénéficient d'au moins un financement municipal; 71% des associations culturelles sans salarié bénéficient d'au moins un financement municipal. 69% des associations sans salarié, tous secteurs confondus, bénéficient d'au moins un financement municipal.

Tableau n° 3 : Fréquence d'octroi d'un financement public, selon le secteur d'activité des associations employeurs (en % du nombre d'associations employeurs)

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économiques	Ensemble
Financement communal	*78,7*	*83,3*	*79,6*	*54,5*	*76,9*	*86,9*	*64,2*	*77,4*
départemental	*50,6*	*61,7*	*35,3*	*18,1*	*46,4*	*65,3*	*35,8*	*47,4*
régional	*9,6*	*20,5*	*9,7*	*18,1*	*26,9*	*26,0*	*9,5*	*13,1*
autre public local	*22,8*	*16,6*	*9,7*	*0,0*	*26,9*	*21,7*	*11,9*	*17,2*
Au moins un financement local	*87,5*	*92,1*	*85,8*	*63,6*	*88,4*	*86,9*	*71,4*	*85,2*
Au moins un financement national	*38,5*	*50,9*	*30,9*	*36,3*	*42,3*	*56,5*	*30,9*	*39,8*
Remboursement des organismes sociaux	*48,7*	*18,6*	*10,6*	*27,2*	*11,5*	*17,3*	*28,5*	*26,5*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 78,7 % des associations sanitaires et sociales employeurs bénéficient d'au moins un financement municipal; 83,3% des associations culturelles employeurs bénéficient d'au moins un financement municipal. 77,4% des associations employeurs, tous secteurs confondus, bénéficient d'au moins un financement municipal.

Tableau n° 4 : Fréquence d'octroi d'un financement public selon le secteur d'activité (% de l'ensemble des associations, employeurs ou sans salarié)

ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS (sans salarié et employeurs)	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économiques	Ensemble
Financement communal	*70,0*	*72,9*	*78,6*	*58,8*	*65,9*	*63,6*	*64,7*	*70,0*
départemental	*24,1*	*28,0*	*24,2*	*12,7*	*17,8*	*14,9*	*21,6*	*22,2*
régional	*3,7*	*9,1*	*6,7*	*2,2*	*6,4*	*2,4*	*7,5*	*5,6*
autre public local	*12,7*	*7,4*	*8,8*	*5,7*	*11,8*	*5,3*	*8,3*	*8,8*
Au moins un financement local	*76,9*	*78,4*	*83,2*	*62,8*	*71,4*	*66,0*	*71,5*	*75,2*
Au moins un financement national	*12,6*	*15,8*	*20,8*	*4,5*	*12,8*	*6,1*	*15,6*	*13,8*
Remboursement des organismes sociaux	*17,6*	*4,1*	*4,5*	*5,1*	*5,4*	*1,6*	*11,4*	*7,5*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 70% des associations sanitaires et sociales bénéficient d'au moins un financement communal; 73 % des associations culturelles bénéficient d'au moins un financement communal. 70 % des associations, tous secteurs confondus, bénéficient d'au moins un financement communal.

Tableau n° 5 : Fréquence d'octroi d'un financement public selon la taille du budget de fonctionnement de l'association (en % du nombre total d'associations)

Budget annuel de fonctionnement / Origine du financement public	de (>=)0 à (<)2 KF	de (>=)2 KF à (<)5 KF	de (>=)5 KF à (<)10KF	de (>=)10 KF à (<)20 KF	de (>=)20 KF à (<)50 KF	de (>=)50 KF à (<)100 KF	de (>=)100 KF à (<)500 KF	de (>=)500 à (<)1000 KF	(>=) 1000 KF	Ensemble
Financement communal	*41,5*	*61,0*	*66,7*	*69,2*	*71,1*	*77,6*	*77,0*	*76,9*	*79,3*	*70,0*
départemental	*2,3*	*8,9*	*14,4*	*14,9*	*15,9*	*24,3*	*40,0*	*47,1*	*54,6*	*22,2*
régional	*NS*	*1,4*	*2,0*	*3,3*	*4,2*	*5,9*	*11,3*	*12,8*	*16,2*	*5,6*
autre public local	*3,1*	*3,2*	*6,0*	*6,0*	*8,4*	*8,4*	*14,3*	*16,4*	*19,8*	*8,8*
Au moins un financement local	*46,2*	*64,3*	*70,3*	*73,9*	*75,2*	*83,7*	*83,7*	*84,9*	*87,5*	*75,2*
Au moins un financement national	*NS*	*3,2*	*2,8*	*4,2*	*9,8*	*15,2*	*26,5*	*39,1*	*53,8*	*13,8*
Remboursement des organismes sociaux	*0,7*	*0,9*	*1,8*	*3,2*	*4,8*	*4,8*	*10,4*	*29,8*	*30,3*	*7,3*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 41,5% des associations qui gèrent un budget annuel de fonctionnement inférieur à 2000 francs bénéficient d'au moins un financement municipal
61% des associations qui gèrent un budget annuel de fonctionnementcompris entre 2000 et 5000 francs bénéficient d'au moins un financement municipal
70% de l'ensemble des associations, toutes tailles confondues, bénéficient d'au moins un financement municipal

Tableau n° 6 : Fréquence d'octroi d'un financement public selon le nombre de salariés dans l'association (en % du nombre total d'associations)

Nombre de salariés dans l'association Origine du financement public	0 salarié	1 ou 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	> 50 salariés	Ensemble
Financement communal	*68,6*	*75,3*	*76,0*	*86,3*	*66,6*	*70,0*
départemental	*17,2*	*39,9*	*51,2*	*60,2*	*45,8*	*22,2*
régional	*4,1*	*12,9*	*13,8*	*12,5*	*16,6*	*5,6*
autre public local	*7,2*	*14,8*	*16,4*	*27,2*	*8,3*	*8,8*
Au moins un financement local	*72,1*	*83,2*	*85,3*	*94,3*	*66,6*	*75,1*
Au moins un financement national	*8,7*	*34,1*	*42,0*	*54,5*	*25,0*	*13,8*
Remboursement des organismes sociaux	*3,5*	*17,9*	*27,6*	*46,6*	*50,0*	*7,5*

Source: Enquête LES -CNRS Paris 1 auprès des associations

Lecture: 68,6 % des associations sans salarié bénéficient d'au moins un financement municipal, 17,2% d'entr'elles perçoivent un financement du département, 4% de la région, 7% d'un autre établissement public local; Au total, 72% des associations sans salarié perçoivent au moins un financement local et 8,7% un financement national; 3,5% des associations sans salarié ont également perçu un financement en provenance des organismes sociaux

Tableau n° 7: Fréquence des cumuls d'octroi de financements publics - hors organismes sociaux - selon le secteur d'activité des associations (en % du nombre total d'associations).

Secteur d'activité de l'association / Nombre de financements publics	Santé Action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Défense des droits et des intérêts	Activités économiques	Total
Aucun financement	*21,9*	*20,8*	*15,9*	*36,7*	*27,6*	*33*	*23,3*	*24,8*
Un niveau de financement	*52,7*	*45,8*	*47,5*	*47,1*	*48,5*	*51,6*	*48,2*	*47,7*
Deux niveaux de financement	*13,8*	*18,9*	*24,6*	*14,8*	*12,3*	*9,1*	*19,5*	*17,1*
Trois niveaux de financement	*7,2*	*10,0*	*8,2*	*1,2*	*6,4*	*4,7*	*6,5*	*7,2*
Quatre niveaux de financement ou plu	*4,1*	*4,3*	*3,6*	*NS*	*5*	*1,3*	*1,8*	*3,2*
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 20,8% des associations culturelles n'ont pas perçu de financement public local ou national, 45,8% d'entr'elles ont perçu un financement d'un seul niveau de collectivité, 18,9% ont perçu des financements en provenance de deux niveaux de collectivité ...

Tableau n° 8 : Fréquence des cumuls d'octroi de financements publics locaux et nationaux - hors organismes sociaux - selon la taille du budget de fonctionnem en % du nombre total d'associations.

Budget annuel de fonctionnement Nombre de financements publics	(<)10 KF	(>=)10 KF à (<)50 KF	(>=)50 KF à (<)100 KF	(>=)100 KF à (<)200 KF	(>=)200 KF à (<)500 KF	(>=)500 KF à (<)1000 KF	(>=)1 000 KF à (<) 5 000 KF	(>=)5 000 KF	TOTAL
Aucun financement	*36,7*	*24,5*	*15,4*	*13,8*	*14,6*	*11,4*	*7,4*	*19,4*	*24,8*
Un niveau de financement	*52,6*	*54,8*	*52,5*	*42,7*	*30,1*	*29,3*	*23,9*	*25,0*	*47,7*
Deux niveaux de financement	*9,1*	*15,7*	*23,1*	*24,2*	*25,5*	*30,7*	*22,9*	*13,8*	*17,1*
Trois niveaux de financement	*1,5*	*4,0*	*5,6*	*13,6*	*20,0*	*14,6*	*30,0*	*16,6*	*7,2*
Quatre niveaux de financement ou p	*NS*	*0,6*	*3,1*	*6,1*	*9,5*	*13,6*	*15,4*	*24,9*	*3,2*
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 36,7% des associations dont le budget annuel de fonctionnement est inférieur à 10 KF n'ont pas perçu de financement public, 52,6% de ces associations ont perçu un financement d'un seul niveau de collectivité, 9,1% ont perçu un financement de deux niveaux de collectivité

Tableau n° 9 : Fréquence des cumuls d'octroi de financements publics - hors organismes sociaux - selon le nombre de salariés dans l'association en % du nombre total d'associations.

Nombre de salariés dans l'association Nombre de financements publics	Associations sans salarié	1 à 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	plus de 50 salariés	Associations employeurs (moyenne)	Ensemble des associations
Aucun financement	*26,3*	*12,5*	*10,0*	*3,4*	*33,3*	*10,7*	*24,8*
Un niveau de financement	*51,8*	*38,2*	*28,8*	*26,1*	*16,6*	*32,1*	*47,7*
Deux niveaux de financement	*15,7*	*22,2*	*28,8*	*19,3*	*20,8*	*24,3*	*17,1*
Trois niveaux de financement	*4,3*	*18,4*	*20,4*	*34,0*	*16,6*	*21,5*	*7,2*
Quatre niveaux de financement ou plus	*1,6*	*8,4*	*11,7*	*17,0*	*12,4*	*11,1*	*3,2*
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES CNRS Université de Paris 1 auprès des associations 1991

Lecture: 12,5% des associations employant 1 ou deux salariés n'ont pas perçu de financement public, 38,2% de ces mêmes associations ont perçu un financement d'un seul niveau de collectivité, 22,2 % ont perçu un financement de deux niveaux de collectivité ...

PARTIE II - LES ASSOCIATIONS, VECTEURS DE L'ACTION PUBLIQUE: LA PART DES FINANCEMENTS PUBLICS DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS

L'analyse en termes de fréquence a confirmé que collectivités publiques et associations, loin de s'ignorer, entretenaient des liens multiples et fréquents. L'approche de l'importance des financements en jeu permet de mieux situer l'importance et les domaines de ces collaborations.

L'intervention d'un financement public marque incontestablement l'intérêt que la puissance publique porte à une association. Plus la part du financement public dans le budget est élevée, plus le financement public est élevé en valeur absolue, plus il y a de chances que l'association soit un vecteur de l'action publique, ce qui ne signifie pas qu'elle n'aie pas sa propre sphère d'autonomie et d'initiative à l'intérieur des moyens budgétaires et des contraintes réglementaires que la puissance publique peut imposer.

Pour autant, l'intervention budgétaire publique n'est pas un critère exclusif de l'intérêt public ni de son influence : celle-ci peut résulter par exemple de l'octroi ou du retrait de la concession de prestations de services, par ailleurs rémunérées par des recettes qui peuvent être tirées directement auprès des usagers. La présence d'un financement public n'est pas non un critère systématique d'une volonté d'intervention ou d'un pouvoir d'influence fort des pouvoirs publics sur la vie d'une association: un club de bridge, une association de joueurs de boules peuvent bénéficier d'une subvention municipale minime en valeur absolue représentant l'essentiel de leur budget.

Si l'intervention financière de la puissance publique ne peut être considérée comme un critère exclusif et systématique de l'intérêt et de l'influence des acteurs publics sur le champ associatif, elle n'en demeure pas moins un indicateur fort de cet intérêt et de cette influence, qui offre de surcroît la possibilité d'une analyse qui appréhende à la fois l'ensemble du champ associatif et le détail de la diversité de ses composantes.

D'une manière générale, la part des financements publics, quelle que soit leur origine, est importante: le financement des associations provient du secteur public à hauteur de 44% du budget total, mais ce ratio moyen, établi sur l'ensemble des associations, varie selon différents critères; la part des financements publics dans le budget est en moyenne plus élevée dans les associations employeurs, dans les secteurs de l'action sociale et de la santé, dans les secteurs culturel et de l'éducation, et souvent dans les associationsgérant de gros budgets.

1 . La place des financements publics dans les budgets associatifs, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

Le premier constat qui peut être fait concerne la part minoritaire du financement public dans le budget des associations sans salarié (Tableau n° 10) . La ressource d'origine publique n'est au total pas négligeable: un cinquième environ du total des ressources budgétaires, mais elle n'atteint pas le total des cotisations et reste bien largement inférieure aux recettes tirées de l'activité associative. Les secteurs culturels et sportifs apparaissent relativement les plus soutenus parmi les associations sans salarié. Le partenaire le plus souvent associé - la municipalité - apparaît aussi comme le principal financeur public, et cela quel que soit le secteur d'activité.

La place du financement public dans le budget associatif s'affirme dans le cas des associations employeurs (Tableau n° 11); elle apparaît particulièrement marquée pour le secteur culturel, relativement moins forte pour les activités de loisirs et de sociabilité et les activités économiques.

Avec les associations employeurs s'affirme aussi la diversité des sources de financement public: la municipalité finance toujours une part sensiblement équivalente des

budgets associatifs, mais désormais les financements départementaux et nationaux apparaissent. Les organismes sociaux occupent le premier rang dans le classement des financeurs publics, mais leurs ressources ne vont presqu'exclusivement qu'au secteur sanitaire et social. Les ressources publiques du secteur sanitaire et social proviennent pour une autre part des différentes collectivités territoriales, et en particulier du département.

Dans l'ensemble, ce sont les secteurs sanitaire et social, culturel et de l'éducation dont les budgets reposent le plus sur des financements publics (Graphique n° 4).

Graphique n°4 : Part du financement public dans le budget des associations, selon le secteur d'activité.

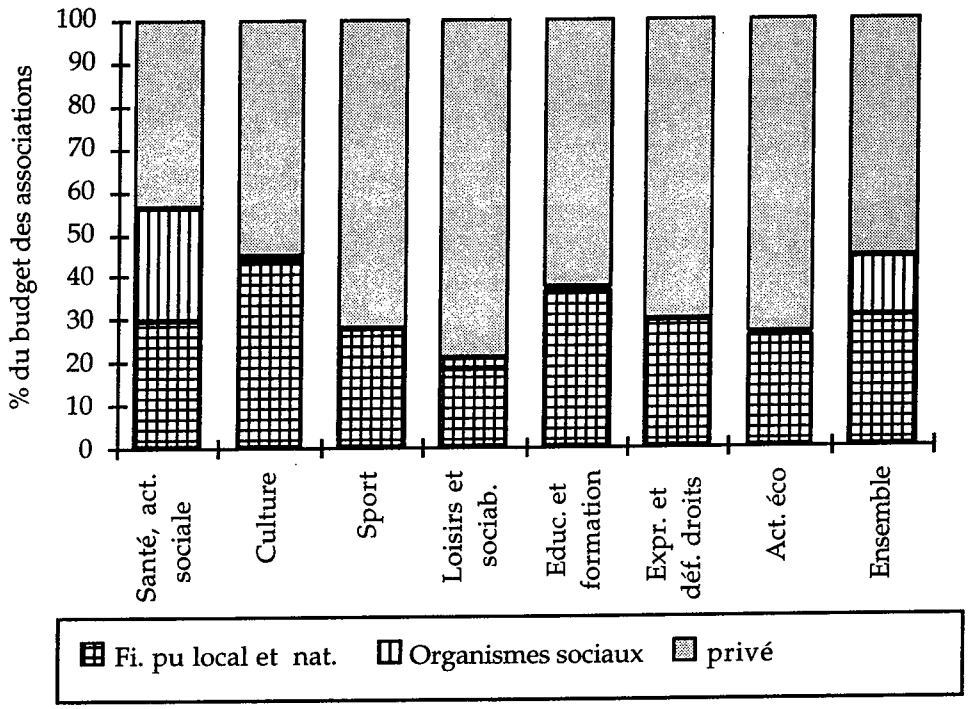

2 . La place des financements publics dans les budgets associatifs, selon la taille de l'association

Les tableaux n°10 et n°11 montrent que les financements publics peuvent être appréhendés sous deux rubriques :

- les remboursements des organismes sociaux, dont la part dans les budgets augmente régulièrement avec l'emploi salarié ou la taille du budget de fonctionnement, mais qui prennent une importance marquée au delà de 50 salariés ou de plus de 5 millions de francs de budget annuel (Graphiques n° 5 et n° 6);

- les autres financements avec un double mouvement: une intervention municipale qui soutient de manière importante les petites associations employeurs (de 1 à 9 salariés) et plus généralement les associations gérant de petits budgets, et qui décroît régulièrement avec l'augmentation de la taille des associations, et le financement départemental, soutenant davantage les budgets des associations moyennes ou grandes (Graphiques n° 5 et n° 6).

Graphique n°5 : Évolution de la structure du financement public selon le nombre de salariés dans l'association

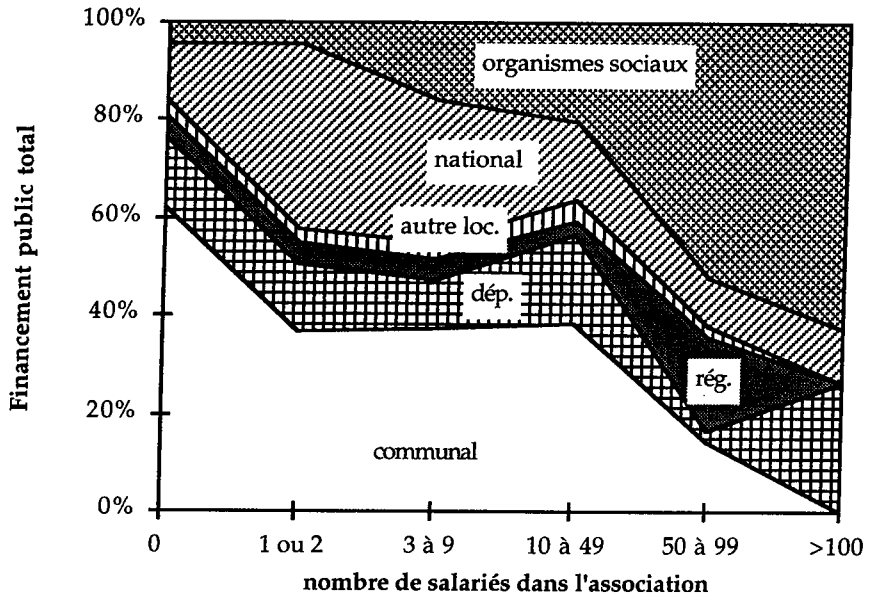

Graphique n° 6 : Évolution de la structure du financement public selon la taille du budget de fonctionnement de l'association

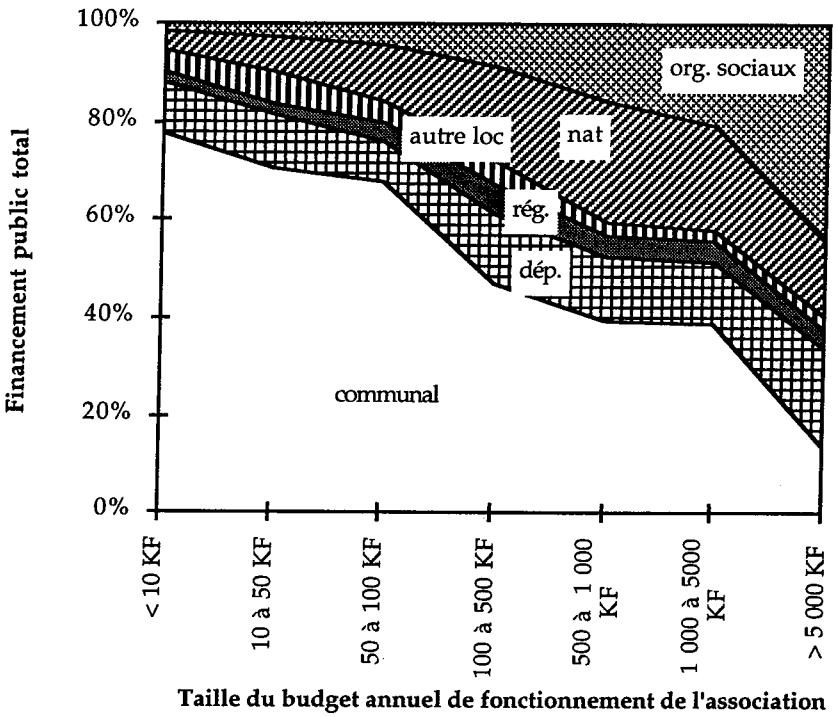

Tableau n° 10 : Part des différents financements publics dans les budgets associatifs selon le secteur d'activité des associations sans salarié, en % des ressources totales des associations sans salarié

ASSOCIATIONS SANS SALARIE	Santé, et action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education, et formation	Expression et défense des droits	Activités économiques	Ensemble
Part du financement communal (1)	*8,6*	*16,1*	*16,8*	*10,7*	*11,2*	*10,3*	*8,8*	*13,3*
départemental (2)	*2,8*	*4,9*	*3,5*	*0,8*	*0,7*	*1,2*	*3,2*	*3,0*
régional (3)	*0,2*	*2,6*	*0,2*	*0,1*	*0,0*	*0,1*	*2,2*	*1,0*
Part des autres fi. publics locaux (4)	*1,1*	*0,7*	*0,6*	*0,7*	*0,2*	*0,3*	*1,8*	*0,8*
Part du financement pu. local (5=1+2+3+4)	*12,7*	*24,4*	*21,1*	*12,2*	*12,1*	*11,9*	*16,0*	*18,1*
Part du financement public national (6)	*4,1*	*4,5*	*1,0*	*0,5*	*0,4*	*1,7*	*7,4*	*2,5*
Part du financement public local ou nat. (6) + (7)	*16,7*	*28,9*	*22,1*	*12,7*	*12,5*	*13,6*	*23,3*	*20,5*
Part du financement des organismes sociaux	*4,2*	*0,1*	*0,3*	*0,1*	*0,9*	*0,1*	*0,0*	*1,0*
Total des budgets associatifs	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: Le financement communal représente 13,3% des ressources totales des associations sans salarié, le financement départemental représente 3% des ressources totales .... L'ensemble du financement public local ou national représente 20,5% desressources totales des associations sans salarié.

Tableau n° 11 : Part des différents financements publics dans les budgets associatifs, selon le secteur d'activité des associations employeurs, en % des ressources totales des associations employeurs

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Santé, et action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education, et formation	Expression et défense des droits	Activités économiques	Ensemble
Part du financement communal (1)	*4,3*	*27,9*	*27,6*	*19,2*	*10,0*	*10,1*	*15,8*	*12,1*
départemental (2)	*13,9*	*3,1*	*1,5*	*0,5*	*2,0*	*8,0*	*2,5*	*8,0*
régional (3)	*0,6*	*3,3*	*0,1*	*0,1*	*11,4*	*4,7*	*0,7*	*2,1*
Part des autres fi. publics locaux (4)	*1,0*	*3,0*	*0,3*	*0,0*	*1,4*	*4,9*	*0,2*	*1,2*
Part du financement pu. local (5=1+2+3+4)	*19,9*	*37,2*	*29,5*	*19,8*	*24,8*	*27,8*	*19,1*	*23,4*
Part du financement public national (6)	*10,4*	*9,9*	*2,5*	*0,9*	*13,0*	*15,5*	*6,7*	*8,9*
Part du financement public local ou nat. (6) +	*30,3*	*47,1*	*32,0*	*20,7*	*37,8*	*43,2*	*25,8*	*32,3*
Part du financement des organismes soc.	*28,3*	*1,4*	*0,3*	*4,2*	*0,3*	*0,9*	*1,0*	*15,9*
Total des budgets associatifs	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: Le financement communal représente 12,1% des ressources totales des associations employeurs, le financement départemental représente 8% des ressources totales des associations employeurs .... L'ensemble du financement public local ou national hors remboursements des organismes sociaux représente 32,3% desressources totales des associations employeurs

Tableau n° 12 : Part des différents financements publics dans les budgets associatifs, selon le secteur d'activité de l'association, en % des ressources totales de l'ensemble des associations (sans salarié et employeurs)

ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS	Santé, et action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education, et formation	Expression et défense des droits	Activités économiques	Total
Part du financement communal (1)	4,6	25,6	22,8	16,4	10,0	10,2	15,2	12,3
départemental (2)	13,2	3,4	2,4	0,6	2,0	4,9	2,5	7,2
régional (3)	0,6	3,1	0,2	0,1	11,0	2,6	0,8	1,9
Part des autres fi. publics locaux (4)	1,0	2,6	0,5	0,2	1,3	2,8	0,3	1,1
Part du financement pu. local (5=1+2+3+4)	19,4	34,7	25,8	17,4	24,3	20,3	18,9	22,6
Part du financement public national (6)	10,0	8,9	1,8	0,7	12,5	9,0	6,7	7,9
Part du financement public local ou nat. (6) + (7)	29,4	43,6	27,6	18,1	36,8	29,4	25,6	30,5
Part du financement des organismes soc.	26,6	1,1	0,3	2,9	0,3	0,6	0,9	13,6
Total des budgets associatifs	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: Le financement communal représente 12,3% des ressources totales du secteur associatif, le financement départemental représente 5,1 % des ressources totales L'ensemble du financement public local ou national hors remboursements des organismes sociaux représente 30,5 % des ressources totales du secteur associatif (associations sans salarié et associations employeurs).

Tableau n° 13 : Part des financements publics dans les budgets associatifs selon le nombre de salariés dans l'association, en % des ressources totales de l'ensemble des associations (sans salarié et employeurs)

Nombre de salariés dans l'association Part dans les budgets	0 salarié	1 ou 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	plus de 100 salariés	Ensemble
Part du financement communal (1)	13,3	14,6	18,7	16,8	6,4	0,0	12,3
départemental (2)	3,0	5,3	5,1	7,7	1,2	16,5	7,2
régional (3)	1,0	1,8	2,2	1,4	8,2	0,0	1,9
Part des autres fi. publics locaux (4)	0,8	1,1	1,6	1,9	0,5	0,0	1,1
Part du financement pu. local (5=1+2+3+4)	18,1	22,7	27,6	27,8	16,3	16,6	22,6
Part du financement public national (6)	2,5	14,7	14,6	7,0	4,2	6,6	7,9
Part du financement public local ou nat. (6) + (7)	20,5	37,5	42,2	34,8	20,5	23,2	30,5
Part du financement des organismes sociaux	1,0	1,9	8,1	8,7	22,5	39,6	13,6
Total des budgets associatifs	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: Le financement communal représente 18,7 % des ressources totales des associations employant de 3 à 9 salariés, le financement départemental représente 7,2 % de ces associations .... L'ensemble du financement public local ou national hors remboursements des organismes sociaux représente 42,2 % des ressources totales de ces associations

Tableau n° 14 : Part des différents financements publics dans les budgets associatifs, selon la taille de l'association, en % des ressources totales des associations (sans salarié et employeurs)

Budget annuel de fonctionnement Part dans les budgets	< 10 KF	10 à 50 KF	50 à 100 KF	100 à 500 KF	500 à 1 000 KF	1 000 à 5 000 KF	> 5 000 KF	Ensemble
Part du financement communal (1)	*22,5*	*15,4*	*14,7*	*13,5*	*16,1*	*18,4*	*6,6*	*12,3*
départemental (2)	*3,1*	*2,4*	*1,8*	*4,2*	*5,2*	*6,0*	*9,6*	*7,2*
régional (3)	*0,5*	*0,4*	*0,9*	*1,7*	*2,0*	*2,1*	*2,0*	*1,9*
Part des autres financements publics locaux (4)	*1,3*	*1,5*	*0,9*	*1,5*	*1,0*	*1,0*	*1,1*	*1,1*
Part du financement pu. local (5)= 1+2+3+4	*27,4*	*19,6*	*18,4*	*21,0*	*24,4*	*27,5*	*19,3*	*22,6*
Part du financement public national (6)	*1,2*	*1,5*	*2,5*	*5,4*	*10,0*	*10,2*	*7,5*	*7,9*
Part du financement des organismes soc.	*0,4*	*0,6*	*0,9*	*2,5*	*6,4*	*9,9*	*21,1*	*13,6*
Total des budgets associatifs	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: Le financement d'origine communale alimente 22,5% de l'ensemble des ressources des associations gérant un budget annuel inférieur à 10 000 F. Le financement d'origine départementale alimente 3,1% du budget total de ces mêmes associations ....

3. Répartition des associations selon le taux de financement public dans le budget

L'examen de la répartition des associations selon le taux du financement public local ou national, dans le budget , hors financement des organismes sociaux, montre que dans **la majorité des cas (63%), les budgets associatifs ne sont pas soutenus ou sont soutenus à moins du quart par des financements publics; à l'opposé, 1/5 seulement des associations ont un budget soutenu pour plus de la moitié par des financements publics** (Tableau n° 15 et graphique n° 7).

Graphique n° 7 : Répartition des associations selon le taux du financement public local ou national (hors organismes sociaux) dans le budget

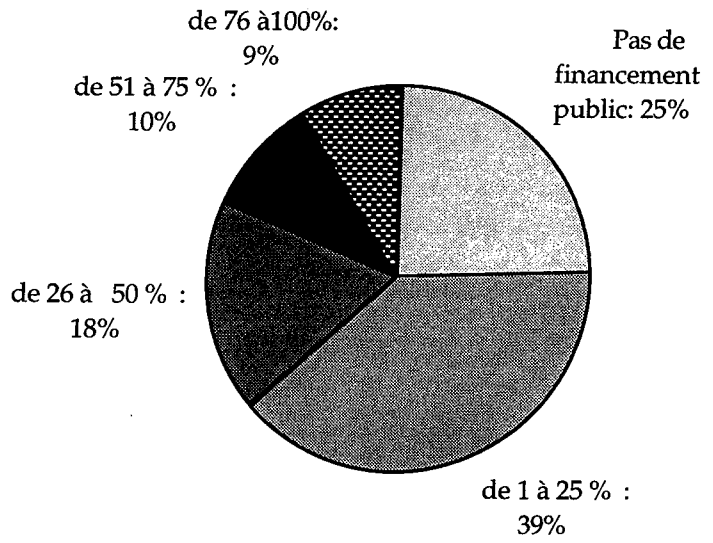

Lire: 18 % des associations ont un taux de financement public supérieur à 26% et inférieur à 50%

Le secteur des loisirs est celui qui comporte la plus forte proportion d'associations peu dépendantes des financements publics; la proportion d'associations pas ou peu subventionnées par la puissance publique apparaît également particulièrement importante dans les associations gérant un budget de fonctionnement compris entre 50 000 et 100 000 francs (Tableau n°16).

A l'opposé, de fortes proportions d'associations dépendant de financements publics pour plus de 50% de leur budget se rencontrent dans les petites associations gérant un budget limité, et, à l'inverse , dans les associations gérant de gros budgets où la part des associations financées par des remboursements en provenance des organismes sociaux est importante; les budgets dépendants se rencontrent aussi fréquemment dans le secteur culturel ou dans celui développant des activités économiques (Graphique n° 7).

Un profil des associations selon leur taux de financement public du budget peut être proposé.

Les associations ne percevant pas de financement public local ou national- 25 % des cas - sont souvent des associations sans salarié, de petite taille, aux budgets de fonctionnement fréquemment inférieurs à 20 000 francs, qui sont actives dans le domaine des loisirs, de la défense des droits et des intérêts, plus rarement dans le domaine des services économiques, parfois de la culture; on y retrouve en particulier des associations de défense de l'environnement, des associations de quartier, des amicales diverses, des clubs de jeux, des associations d'anciens combattants, d'anciens élèves. Ce sont en général des associations assez récentes. Elles appartiennent rarement à une fédération; leur aire d'intervention est plutôt le quartier et leurs services s'adressent à des populations de tous âges mais plutôt adultes, aisées (cadres, étudiants, retraités). Leur siège est plus souvent le domicile du Président ou d'un membre, ou un autre lieu privé; elles ne participent pas dans la majorité des cas aux dépenses d'entretien des locaux qu'elles occupent.

Les associations percevant des subventions publiques inférieures au quart de leur budget ont fréquemment des budgets limités, mais supérieurs à la catégorie précédente: les associations gérant un budget compris entre 20 000 et 100 000 francs y sont nombreuses, mais la part des associations gérant un budget pouvant atteindre 500 000 francs y est importante. Ces associations sont le plus souvent actives dans le sport et dans l'action humanitaire; on retrouve ici les nombreuses associations de pêche, de chasse, de pétanque, les associations de scoutisme ... Ces associations appartiennent souvent à une fédération, et dans ce cas elles sont fédérées au niveau départemental. Elles participent souvent entièrement ou partiellement aux dépenses d'entretien des locaux qu'elles occupent; la fréquence d'associations propriétaires n'est relativement pas négligeable.

Les associations dont le budget est soutenu par des financements publics à hauteur de 26 à 50% - soit 1/5 des associations - sont assez souvent des associations actives dans les domaines sportif, de l'action humanitaire, qui adressent leurs services à des populations en général défavorisées ; ainsi dans le domaine du sport, on retrouve surtout des associations de jeux de ballon, de natation...Ces associations sont, soit des associations de très petites taille (dont le budget de fonctionnement est fréquemment inférieur à 10 0000 francs), soit de taille moyenne (budget compris entre 300 000 et 500 000 francs).

Les associations dont le budget est soutenu à hauteur de 50 à 75 % par des financements publicslocaux ou nationaux représentent 11 % des associations. On retrouve fréquemment dans cette catégorie des associations employeurs actives dans le domaine de la santé, de l'action sociale et dans le domaine culturel. Ces associations sont souvent liées aux organismes de Sécurité sociale et leurs effectifs salariés sont en général inférieurs à 50 emplois. Les populations cibles sont plus souvent les enfants - jeunes ou moins jeunes - et les handicapés. Si on retrouve dans cette catégorie quelques associations de petite taille - le plus souvent dans le domaine sportif et de la défense des droits - il y existe aussi des associations de grande taille aux budgets de fonctionnement dépassant fréquemment 1 000 000 francs. Ces associations bénéficient aussi fréquemment de mises à disposition d'emplois par d'autres organismes. Elles sont surtout fédérées au niveau du département.

Les associations dont le budget est soutenu à plus du trois-quarts par des financements publics locaux ou nationaux représentent 9% des associations. Elles sont assez hétérogènes, mais deux profils semblent dominer: on y trouve à la fois des petites associations hébergées, et dans ce dernier cas elles ne participent pas du tout aux dépenses d'entretien des bâtiments, mais également de grosses associations employeurs, souvent locataires. Elles sont plus souvent urbaines et actives aux niveau communal ou départemental, dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de la culture et des activités économiques.

Graphique n° 8:Répartition des associations selon le taux du financement public local ou national (hors organismes sociaux) dans leurs ressources, selon la taille du budget de fonctionnement

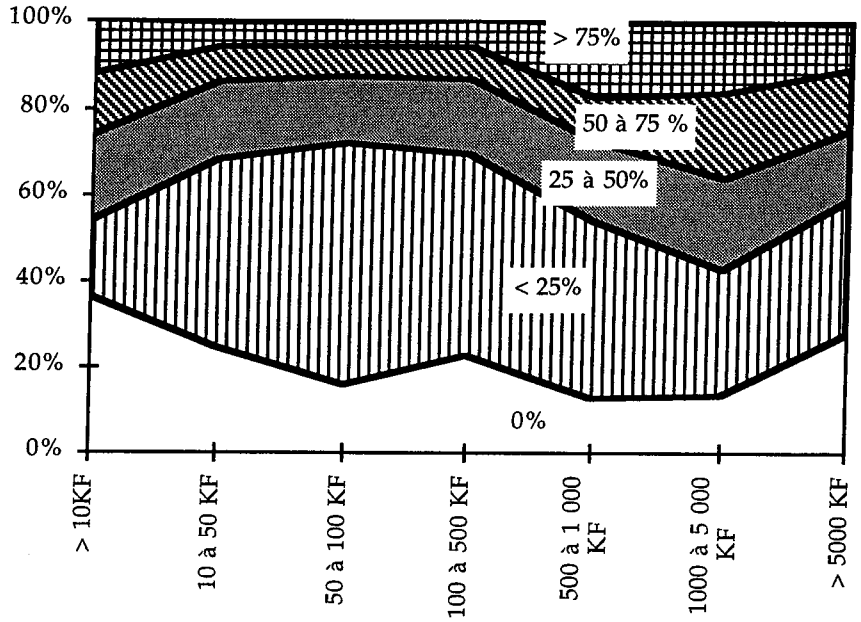

Tableau n° 15: Répartition des associations selon le taux de financement public local ou national (hors remboursements des organismes sociaux) dans le budget total des associations, selon le secteur d'activité.

Part du financement public local et national dans le budget total des associations	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économiques	Ensemble
0	*23,1*	*20,8*	*16,5*	*38,1*	*28,9*	*33,0*	*25,3*	*24,5*
1 À 25 %	*41,5*	*34,1*	*45,0*	*38,8*	*27,2*	*30,6*	*31,8*	*38,8*
26 à 50%	*15,9*	*18,7*	*21,0*	*12,2*	*22,2*	*17,5*	*17,0*	*18,0*
51 à 75 %	*10,0*	*14,0*	*10,9*	*5,4*	*11,8*	*10,4*	*10,2*	*9,9*
plus de 76 %	*9,2*	*12,0*	*6,3*	*5,2*	*9,5*	*8,2*	*15,5*	*8,6*
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lire: 23,1% des associations sanitaires et sociales n'ont pas perçu de financement public autre que des remboursements en provenance des organismes sociaux; 41,5% de ces mêmes associations ont perçu un financement public qui a représenté moins du quart de leurs budget.

Tableau n° 16: Répartition des associations selon le taux de financement public local ou national (hors remboursements des organismes sociaux)

Part du financement public local et national dans le budget total des associations	< 10 KF	10 à 50 KF	50 à 100 KF	100 à 500 KF	500 à 1 000 KF	1 000 à 5 000 KF	> 5 000 KF	Ensemble
0	*36,2*	*24,6*	*15,8*	*22,2*	*12,7*	*13,1*	*27,7*	*24,5*
1 à 25 %	*17,1*	*43,3*	*56,0*	*46,8*	*40,9*	*29*	*30,5*	*38,8*
26 à 50 %	*19,9*	*18,1*	*15,3*	*17,3*	*18,2*	*21,2*	*16,6*	*18,0*
51 à 75 %	*14,2*	*8,0*	*6,6*	*7,6*	*10,2*	*20,2*	*13,8*	*9,9*
76 à 100 %	*11,9*	*5,7*	*6,1*	*5,7*	*17,7*	*16,2*	*11,1*	*8,6*
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100,0*	*100*	*100*	*100*	*100*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations

Lire: 36,2 % des associations qui ont géré un budget de fonctionnement inférieur à 10 000 francs n'ont pas perçu de subventions publiques; 17,1 % de ces mêmes associations ont perçu des subventions publiques représentant moins du quart de leur budget.

PARTIE III - LES PARTENARIATS ASSOCIATIFS DES ACTEURS PUBLICS : LA REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS ENTRE LES ASSOCIATIONS

1. La répartition des financements publics selon le secteur d'activité

Parmi les différents secteurs d'activité, deux retiennent fortement l'attention des acteurs publics, quel que soit leur niveau territorial: le secteur sanitaire et social et la culture. **Les associations sanitaires et sociales captent l'essentiel - 40 % - des financements publics locaux et nationaux, et plus de la moitié du financement public total si l'on inclut les financements en provenance des organismes sociaux;** comparativement à leur part dans les budgets - les associations sanitaires et sociales réalisent 42 % du budget total associatif - cette proportion n'apparaît pas excessive (Tableau n° 17).

Le secteur culturel occupe le second rang dans un classement des secteurs d'activité associative destinataires de financements publics, avec 22 % du financement public alors qu'il réalise 15% du budget total. Le secteur Education-formation occupe le troisième rang en percevant 11 % de l'ensemble des financements publics; pour ce secteur, comme pour le secteur sportif, les financements sont loin d'être la modalité essentielle de soutien public: le secteur Education-formation bénéficie en particulier de nombreux emplois mis à disposition et le secteur sportif bénéficie en outre de la fourniture et de l'entretien des installations sportives. Ces importantes ressources - qui n'ont pas donné lieu à un échange monétaire - ne sont donc pas enregistrées dans les budgets associatifs présentés ici .

L'analyse des financements publics selon le critère de l'activité permet d'observer que les associations de loisirs, de même que les associations de défense des droits et des intérêts, apparaissent très peu soutenues : elles reçoivent 3% et 2% des financements publics, alors que ces deux secteurs représentent respectivement 9% et 14% du nombre total d'associations; comparativement à leur nombre, leur poids économique dans l'ensemble du secteur associatif est très limité puisqu'elles réalisent respectivement 6% et 2% du budget total du secteur (Tableau n°17).

Les financement locaux privilégient, dans l'ordre, l'action sanitaire et sociale et l'action culturelle. Le sport occupe le troisième rang et l'éducation et la formation le quatrième rang. Le tableau n° 17 permet, au delà de la complexité des liens entre acteurs publics et associations, de dégager plusieurs observations majeures.

- les interventions municipales apparaissent les plus diversifiées; **les municipalités présentes dans la très grande majorité des associations, concentrent cependant leurs efforts auprès des associations culturelles, sportives , sanitaires et sociales** (Tableau n°17).

- le département a très nettement comme cible essentielle l'action sanitaire et sociale **qui capte les 3/4 des financements à destination des associations; le secteur culturel occupe, loin derrière, la seconde place**(Tableau n°17).

- la région concentre ses efforts sur les associations d'éducation et de formation qui perçoivent la moitié des financements en provenance de cette collectivité, mais aussi et pour une part non négligeable, sur le domaine culturel qui capte près du quart des financements publics de cette collectivité..

Enfin, la moitié du financement national se porte sur le secteur sanitaire et social.

Il faut mettre à part les financements des organismes sociaux, qui se concentrent sur le secteur de la santé et de l'action sociale, et qui échappent à la règle, par ailleurs générale, d'une intervention publique dans le domaine culturel.

Graphique n° 9 : Concentration des budgets et des financements publics locaux et nationaux (hors organismes sociaux) selon le secteur d'activité

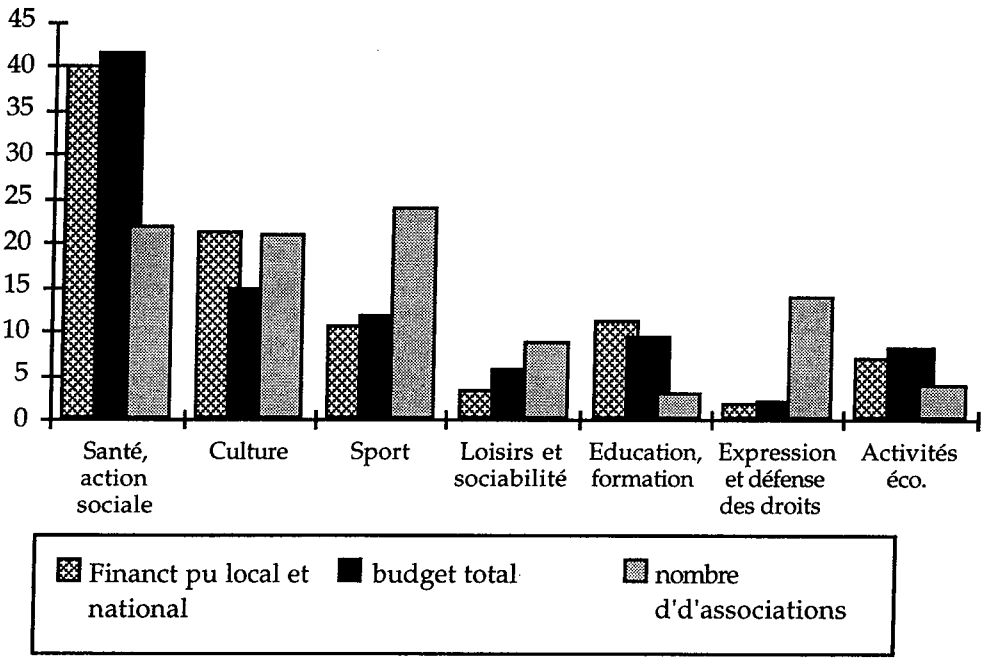

Lire: Les associations du secteur Santé-action sociale ont perçu 40% du financement public local ou national ; elles représentent 22% du nombre total d'associations et elles ont réalisé 42% du budget total du secteur associatif.

2. La répartition des financements publics selon la taille du budget de fonctionnement

La fréquence d'octroi des financements publics a montré que la réalité associative s'imposait aux pouvoirs publics: relativement peu nombreuses sont les associations qui ne bénéficient pas d'un financement même symbolique de la puissance publique. Cela ne doit pourtant pas cacher que les financements publics sont dans l'ensemble très concentrés sur les grandes associations, et en particulier sur celles qui gèrent des budgets supérieurs à 1000 000 francs. **Le phénomène de concentration est incontestable: 6% du nombre total d'associations ont réalisé les 3/4 du budget associatif total et se sont réparties 84 % des différents financements publics y compris les remboursements des organismes sociaux** (Tableau n° 18 et graphique n° 10).

Auprès des associations petites et moyennes, c'est essentiellement la mairie qui intervient. Les montants cumulés restent relativement modestes auprès des petites associations dont le budget est inférieur à 50 000 francs: ces associations représentent 62% du nombre total des associations; elles ont réalisé 3% du budget total et se sont réparties 4 % de l'ensemble des financements municipaux . Les autres partenaires publics ne sont pratiquement pas intervenus auprès de de ces associations (Tableau n° 18).

Graphique n° 10 : Concentration des budgets et des financements publics (hors organismes sociaux) selon la taille du budget annuel de fonctionnement de l'association

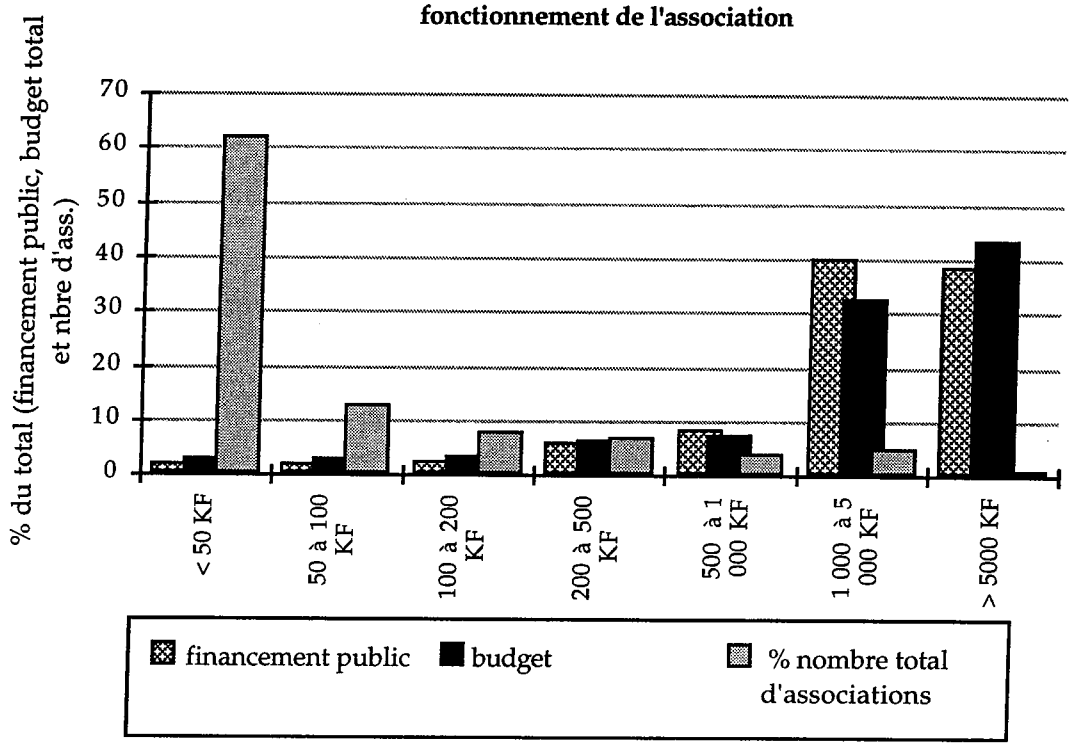

Lire: Les associations qui gèrent un budget annuel supérieur à 5 OOO KF ont perçu 38% des financements publics locaux ou nationaux; elles représentent 1% du nombre total d'associations et ont réalisé 43% du budget total du secteur associatif.

3. La répartition des financements publics selon le nombre de salariés dans l'association

Les financements publics locaux et nationaux visent surtout les associations employeurs de taille moyenne: 57% des financements publics hors remboursements des organismes sociaux s'effectuent en direction des associations occupant de 3 à 49 salariés, qui représentent 8 % du nombre total des associations et qui réalisent 46% du budget total. Seuls le département et la région accordent une part importante de leur financement en direction des associations de plus de 50 salariés - respectivement 42% et 44% - ces associations captent en outre 68% des financements en provenance des organismes sociaux (Tableau n° 19).

Le tableau n°19 confirme l'importance accordée par les municipalités aux associations sans salarié, non seulement en termes de fréquence d'octroi de financement, mais aussi en part de budget consacré aux associations: les municipalités sont la collectivité publique la plus proche des associations sans salarié, qui reçoivent 17% des financements municipaux en direction des associations alors que la part du financement communal en direction des associations de plus de 50 salariés est minime (5% du total).

4. La répartition des financements publics selon l'importance des financements publics dans les budgets associatifs

Les organismes sociaux interviennent surtout auprès des associations sanitaires et sociales. La majorité des financements publics - près des trois-quarts - , quelle que soit

leur origine, s'adressent à des associations qui ne perçoivent pas de remboursements en provenance des organismes sociaux. A l'opposé, les associations qui ont perçu la quasi-totalité des financements en provenance des organismes sociaux ne représentent que 2% du nombre total d'associations, mais elles réalisent près du tiers du budget total du secteur associatif; elles n'ont perçu que 11% de l'ensemble des financements locaux ou nationaux (Tableaux n° 20): les remboursements d'organismes sociaux interviennent non seulement auprès des grosses associations actives dans le secteur sanitaire et social, mais aussi auprès d'associations qui bénéficient de peu de financements publics alternatifs, même si par ailleurs les acteurs publics ont fait du secteur sanitaire et social un de leurs domaines d'action privilégiés. Il apparaît ainsi **deux schémas de financement public** qui, bien qu'utilisant la structure associative et poursuivant les mêmes finalités, n'utilisent pas les mêmes associations sur le terrain.

Le tableau n°18 montre que les **financements publics locaux et nationaux apparaissent assez concentrés sur des associations dont le budget est par ailleurs fortement dépendant de financements publics:** les associations dont le budget est soutenu à plus des trois-quarts par des financements publics représentent 9 % du nombre total d'associations; leur poids économique est limité puisqu'elles ont réalisé 7% du budget total, mais elles ont capté 42% des financements publics locaux et nationaux en direction de du secteur associatif.

Tableau n° 17 : Répartition des financements publics et des ressources associatives selon le secteur d'activité, en % du total.

	Financement communal	Financement départemental	Financement régional	Autre financement local	Total financement national	Total financement loc et nation	Financement organismes sociaux	% du budget ass. total	% du nombre total d'associations	Projection sur 730 000 associations
Santé, action sociale	*15,7*	*76,2*	*13,1*	*35,4*	*52,7*	*40,2*	*81,7*	*41,8*	22	160 600
Culture	*30,9*	*7,0*	*24,0*	*33,5*	*16,7*	*21,2*	*1,2*	*14,8*	21	153 300
Sport	*22,0*	*3,9*	*0,9*	*4,7*	*2,7*	*10,7*	*0,2*	*11,9*	24	175 200
Loisirs et sociabilité	*7,7*	*NS*	*NS*	*1,2*	*0,5*	*3,4*	*1,2*	*5,8*	9	65 700
Education, formation	*7,7*	*2,6*	*53,5*	*10,9*	*14,8*	*11,3*	*0,2*	*9,4*	3	21 900
Défense des droits et des intérêts	*1,7*	*1,4*	*2,7*	*5,0*	*2,3*	*2,0*	*0,1*	*2,0*	14	102 200
Activités économiques	*10,4*	*2,9*	*3,4*	*2,3*	*7,1*	*7,0*	*0,6*	*8,4*	4	29 200
Divers	*4,0*	*5,6*	*2,0*	*7,1*	*3,2*	*4,1*	*14,8*	*5,9*	3	21 900
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	730 000

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 15,7 % du financement municipal en direction des associations s'est effectué au profit des associations du secteur Santé et action sociale; ces associations représentent 22% du nombre total d'associations (soit environ 160 600 associations) et ont réalisé 41,8 % du budget total cumulé de l'ensemble des associations.

Tableau n° 18 : Répartition des financements publics et des ressources associatives selon la taille du budget annuel de fonctionnement des associations, en %.

Budget annuel de fonctionnement	Financement communal	Financement départemental	Financement régional	Autre financement local	Total financement loc et nation	Financement organismes sociaux	% du budget total	% du nombre total d'associations	Projection sur 730 000 associations
< 10 KF	*0,7*	*NS*	*NS*	*NS*	*NS*	*NS*	*0,4*	*28*	*204 400*
10 à 50 KF	*3,3*	*0,9*	*0,5*	*3,5*	*1,9*	*0,1*	*2,7*	*34*	*248 200*
50 à 100 KF	*3,5*	*0,8*	*1,3*	*2,4*	*2,0*	*0,2*	*3,0*	*13*	*94 900*
100 à 200 KF	*3,1*	*2,0*	*2,4*	*8,0*	*2,6*	*0,6*	*3,7*	*8*	*58 400*
200 à 500 KF	*8,1*	*3,8*	*6,2*	*4,7*	*5,9*	*1,2*	*6,7*	*7*	*51 100*
500 à 1 000 KF	*10,2*	*5,6*	*8,1*	*6,3*	*8,6*	*3,3*	*7,7*	*4*	*29 200*
1 000 à 5 000 KF	*48,1*	*27,8*	*35,1*	*30,1*	*40,2*	*24,6*	*32,7*	*5*	*36 500*
> de 5 000 KF	*23,0*	*58,9*	*46,3*	*44,4*	*38,4*	*70,1*	*43,2*	*1*	*7 300*
GLOBAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*730 000*

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lire: 23% du financement municipal en direction des associations s'est effectué au profit d'associations qui ont géré un budget de fonctionnement supérieur à 5 000 000 francs; ces associations représentent 1,1% du nombre total d'associations et ont réalisé 43,2% du budget total

Tableau n° 19 : Répartition des financements publics et des ressources associatives selon le nombre d'emplois dans l'association, en %.

Nombre de salariés dans l'association	Financement communal	Financement départemental	Financement régional	Autre financement local	Financement national	Total financement loc et nation	Financement organismes sociaux	% du budget total	% du nombre total d'associations	Projection sur 730 000 associations
0 salarié	*16,6*	*6,4*	*7,7*	*10,3*	*4,8*	*10,3*	*1,1*	*15,5*	*84*	611 300
1 ou 2 salariés	*11,8*	*7,3*	*9,1*	*10,0*	*18,5*	*12,2*	*1,4*	*10,0*	*7*	53 200
3 à 9 salariés	*24,1*	*11,2*	*17,6*	*22,5*	*29,2*	*21,9*	*9,4*	*15,8*	*5*	35 700
10 à 49 salariés	*42,1*	*32,9*	*22,1*	*52,4*	*27,3*	*35,2*	*19,7*	*30,9*	*3*	22 500
plus de 50 salariés	*5,3*	*42,2*	*43,5*	*4,7*	*20,2*	*20,3*	*68,4*	*28,0*	*1*	7 300
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	730 000

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 16,6 % du financement municipal en direction des associations s'est effectué au profit d'associations sans salarié; celles-ci représentent 84% % du nombre total d'associations, soit environ 611 300 associations et ont réalisé 15,5% du budget total.

Tableau n° 20 : Répartition des financements publics et des ressources associatives selon l'importance des remboursements reçus des organismes sociaux en % du total.

Financement reçu des organism sociaux, en francs par associatio	Financement communal	Financement départemental	Financement régional	Autre financement local	Financement local total	Financement national	Financement loc. et nat. total	Remboursements organismes sociaux	% du budget total	% nbre total d'association	Projection sur 730 000
0	*69,6*	*70,7*	*86,8*	*65,7*	*71,3*	*78,4*	*73,2*	*0,0*	*59,3*	*92,5*	675 000
de (>=)1 à (<)100 KF	*11,4*	*20,5*	*11,8*	*19,1*	*14,8*	*17,7*	*15,6*	*1,7*	*9,5*	*5,2*	39 000
de (>=)100KF à (<)1 000 KF	*14,6*	*8,4*	*1,2*	*15,0*	*11,4*	*3,5*	*9,3*	*12,7*	*16,0*	*1,7*	12 000
de (>=)1 000 KF	*4,4*	*NS*	*NS*	*NS*	*2,5*	*0,5*	*2,0*	*85,6*	*15,2*	*0,6*	4 000
Total	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	730 000

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Lecture: 69,6% du financement municipal en direction des associations s'est effectué au profit d'associations qui n'ont pas perçu par ailleurs de remboursements en provenance des organismes sociaux ; celles-ci représentent 92,5% du nombre total d'associations et ont réalisé 59,3% du budget total.

Tableau n° 21 : Répartition des financements publics et des ressources associatives selon le taux de financement public dans le budget des associations (hors remboursements des organismes publics) dans le budget , en %.

Taux du financement public hors org. sociaux dans le budget	Financement communal	Financement départemental	Financement régional	Autre financement local	Financement local total	Financement national total	Financement local et national	% du budget total	% du nombre total d'associations	Projection sur 730 000 associations
0	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*NS*	*25,5*	*25*	178 800
1 À 25 %	*14,1*	*7,3*	*3,5*	*8,4*	*10,7*	*5,3*	*9,3*	*43,2*	*39*	284 000
26 à 50%	*30,2*	*7,7*	*13,1*	*42,1*	*22,1*	*15,6*	*20,4*	*17,5*	*18*	131 400
51 à 75 %	*32,4*	*13,0*	*64,4*	*26,7*	*28,6*	*27,4*	*28,3*	*6,8*	*10*	73 000
plus de 76 %	*23,2*	*72,0*	*19,1*	*22,9*	*38,5*	*51,7*	*41,9*	*7,1*	*9*	62 800
TOTAL	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	730 000

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1991

Lire: 23,2% du financement municipal en direction des associations s'est effectué au profit d'associations dont le budget est soutenu à plus du 3/4 par un financement public, ces associations représentent 9% du nombre total d'associations, soit environ 62 800 associations et ont réalisé 7,1% du budget total du secteur associatif

CONCLUSION

La fréquence et l'importance des financements publics vers le secteur associatif confirment la place que les associations occupent comme acteurs de la vie collective ou vecteurs de l'action publique dans de nombreux domaines: près de trois associations sur quatre bénéficient d'un financement public, même minime, et au total les financements publics représentent près de la moitié des budgets associatifs.

Les associations sont d'abord des acteurs locaux essentiels du tissu humain et social du pays: les collectivités locales ont la charge du développement de leur territoire dans ses différents aspects et à ce titre elles se sont montrées particulièrement attentives à conforter le fonctionnement des associations. C'est en particulier le cas pour les communes qui constituent l'échelon administratif territorial de proximité , et à un moindre degré celui des départements.

Les liens ainsi noués ne sont pas la traduction d'un simple soutien financier des associations par les collectivités territoriales mais bien un lien de coopération à double sens révélé aussi bien par la variété des modalités que le financement public en direction du secteur associatif revêt que par les différentes spécialisations qui sont en jeu.

Au delà de ce constat global, les analyses proposées permettent de jeter un regard neuf sur le secteur associatif. Elles permettent, non pas de construire à partir des chiffres globaux, une norme moyenne de comportement ou de structure, et encore moins d'établir le profil de ce que serait une association "type" , mais elles permettent surtout de repérer les grandes segmentations du champ associatif , repérage qui est un préalable nécessaire à toute étude quantitative du champ associatif , voire à tout essai de compréhension des grandes logiques qui président à l'évolution des différents mouvements associatifs, qu'ils soient nationaux ou locaux, qu'ils soient spécialisés ou non par secteur d'activité, qu'ils soient dépendants ou non des financements publics ...

La communication sur le poids économique du secteur associatif proposée au Xème colloque de l'ADDES avait ainsi relevé la nécessité de distinguer entre associations employeurs et associations non employeurs. L'accent mis aujourd'hui sur les financements publics du secteur associatif permet de repérer au moins trois lignes de force essentielles, qu'il convient d'avoir à l'esprit lors de l'examen du champ associatif, et dont l'énoncé pourra servir de conclusion à notre étude:

1. Le financement public est marginal pour la très grande majorité des associations.

La grande majorité des associations nouent des liens financiers avec les pouvoirs publics, mais ces liens sont souvent faibles et traduisent davantage une reconnaissance du fait associatif par la puissance publique qu'un véritable soutien. Pour de nombreuses associations, le soutien financier est peu important et c'est plutôt par le biais de mises à disposition de personnes et plus fréquemment de locaux, par la fourniture de services divers que le soutien public peut apporter une contribution notable au fonctionnement de l'association.

2. Le financement public est en grande partie concentré sur un nombre relativement limité d'associations pour lesquelles il apparaît essentiel.

6 % des associations perçoivent plus de 4 /5 des financements publics. Pour autant les modalités de ces financements sont variées, et les subventions en tant que telles apparaissent minoritaires par rapport aux achats ou aux remboursements de prestations qui sont une rémunération directe de l'activité associative. Ces financements ne peuvent être simplement assimilés à un soutien du secteur associatif car, non seulement ils représentent une part majoritaire du budget des associations concernées, mais ils

participent d'une politique d'ensemble des pouvoirs publics vis à vis du secteur associatif, considéré comme un vecteur de l'action publique, puisqu'ils sont en effet le plus souvent subordonnés à la signature de conventions de coopération , au respect de cahiers de charges ...

3. Le partenariat public du secteur associatif se révèle spécialisé.

Le partenariat public du secteur associatif est dans l'ensemble spécialisé: les situations de cumuls de financement de diverses collectivités sont au total assez peu fréquents. L'analyse conduite permet de repérer les circuits de financements qui se sont établis.: Les communes, proches de la plupart des associations susceptibles d'animer le tissu local , financent surtout les associations qui oeuvrent en faveur de la culture, du sport, et du développement économique. Le département apparaît lui comme un acteur primordial du financement des associations sanitaires et sociales. L'échelon régional reste très orienté vers les actions d'éducation et de formation. L'État a trois cibles essentielles: l'action sociale, la culture et l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

Édith ARCHAMBAULT, Viviane TCHERNONOG - Le poids économique du secteur associatif - Xème colloque de l'ADDES: Mars 1994

Édith ARCHAMBAULT et Judith BOUMENDIL- Le secteur sans but lucratif en France - Rapport édité par la Fondation de France - Paris 1995.

Josette COURTOIS - Les associations - Un monde méconnu - Enquête nationale - Poids économique et social des associations employant des salariés - CRÉDIT COOPÉRATIF - 1991.

Marie -Thérèse CHEROUTRE - Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901- Rapport présenté au nom du Conseil économique et social- Avis et rapports du Conseil économique et social - Journal Officiel n° 4 - 1993

Danièle DEMOUSTIER, François SAPARELLI . - Les organismes sans but lucratif au service des ménages. Communication présentée au IX ème colloque de l'ADDES Paris - 1993.

Claudine PADIEU - Statistiques de l'économie sociale - Constat et propositions - Rapport présenté à Monsieur Tony Dreyfus, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de l'économie sociale "- PARIS 1990.

Daniel RAULT - Etat d'avancement des statistiques sur l'économie sociale (IXème, Xème et XIème colloque de l'ADDES (1992, 1994, 1995).

Viviane TCHERNONOG - Les politiques communales de soutien aux associations - VIIIème colloque de l'ADDES - Juin 1990.

Lester SALAMON, Helmut ANHEIER - The emerging sector - An overview - The John Hopkins comparative nonprofit Sector - Project Studies - The Johns Hopkins University - Institute for social policies. Baltimore - 1994.

Nicole TABARD , Annie FOUQUET , Michel VILLAC - La vie associative et son financement - FONJEP - La Documentation française - 1990